

Règlement intérieur de la ludothèque

La ludothèque du CSCS Amicale Laïque, est un lieu intergénérationnel autour du jeu et du jouet. Cet espace convivial de rencontre ouvert à tous.tes, libre d'accès où chacun.e peut trouver sa place permet, le temps d'un moment, de jouer entre enfants, entre adultes, entre ami.es mais aussi encourage l'expérimentation, la création, les inventions ...

Conditions d'adhésion

L'accès à la ludothèque nécessite une **adhésion familiale annuelle** de septembre à septembre, ainsi qu'une **caution de 50 €** qui ne sera pas encaissée.

Jeu sur place

La ludothèque est un lieu ouvert à tous.tes et convivial, il est donc important d'avoir un comportement respectueux envers les autres adhérents, les ludothécaires, le matériel et les locaux.

Les enfants de **moins de 7 ans** doivent être **accompagnés** et restent sous la responsabilité de la personne accompagnante (parents, assistant.e maternel.le,...), ceci tout au long du temps de jeu.

Au delà de 7 ans, les enfants peuvent **venir librement**, mais restent sous la **responsabilité du ou des parents**. Les ludothécaires ne sont pas responsables des allées et venues des enfants.

L'**espace motricité** est exclusivement réservé aux enfants de **0 à 3 ans** pour des raisons de sécurité et d'usure du matériel qui n'est pas adapté aux plus âgés.

« **la maison des grands** » est destinée aux enfants de **plus de 4 ans**, le matériel n'étant pas adapté aux plus jeunes.

Les jeux dans la **salle de prêt** sont uniquement destinés à la **location**. Ils ne peuvent pas être utilisés ni dans cette salle ni dans l'espace de jeu sur place. En effet tous ces jeux ont été nettoyés et les contenus vérifiés.

Prêt de jeux

 **Sans un chèque de caution aucune location n'est possible.**

L'**emprunt de jeux et jouets** demande une **participation unitaire** ou forfaitaire (10 emprunts).

La durée de l'emprunt est de **3 semaines**.

Par respect pour tous, ce délai doit être tenu.

En **cas de retard**, l'adhérent recevra un mail de rappel. En cas de non réponse, il sera directement contacté par téléphone. Si malgré ces deux rappels, le jeu ou le jouet n'est pas restitué, et en l'absence de réponse de l'adhérent, **la ludothèque se réserve le droit d'encaisser la caution**. Cet encaissement se fera à partir du 3^{ème} mois de retard, après l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception l'informant de l'action en application du règlement.

Lors de l'emprunt d'un jeu, si toutefois vous constatez une ou des **pièces manquantes**, merci de nous le **signaler rapidement**.

Avant le retour des jeux, **vérifiez le contenu** des boîtes à l'aide de l'inventaire détaillé.

Les jeux et jouets doivent être rendus **propres et complets**.

Il est demandé de **ne pas réparer** les jeux ou boîtes abimés, les ludothécaires s'en chargeront.

En cas de **perte de pièces** ou de **dégradation**, il sera demandé à l'usager.e soit le **remplacement** de la pièce, soit le **rachat** ou le **remboursement** total du jeu.

Je soussigné.e, Mme/Mr. _____
déclare avoir lu et accepté ce règlement intérieur.
Fait le ____ / ____ / ____ Signature :